

Regards sur la société canadienne

La popularité croissante des programmes d'études collégiales post-diplômes au Canada

par Katherine Wall

Date de diffusion : le 12 septembre 2022



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

La popularité croissante des programmes d'études collégiales post-diplômes au Canada

par Katherine Wall

Aperçu de l'étude

Cette étude utilise les données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) liées à la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) et aux dossiers de l'impôt sur le revenu pour fournir un profil du nombre et des caractéristiques des étudiants ayant obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial au Canada, ainsi que de leurs résultats, notamment leurs taux d'obtention d'un diplôme et de transition vers la résidence permanente (pour les étudiants internationaux) ainsi que leurs revenus après l'obtention du diplôme.

- Les titres scolaires post-diplômes de niveau collégial, c'est-à-dire les titres scolaires obtenus dans le cadre de programmes d'études collégiales qui exigent habituellement un titre scolaire du niveau postsecondaire antérieur, ont gagné en popularité, représentant 13 % de l'ensemble des diplômés d'études collégiales en 2019, en hausse par rapport à 6 % en 2014.
- L'augmentation des titres scolaires post-diplômes de niveau collégial est en grande partie attribuable aux étudiants étrangers, en particulier ceux originaires de l'Inde. En 2019, les deux tiers (67 %) des diplômés des programmes menant à un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial étaient des étudiants étrangers, comparativement à moins du tiers (30 %) en 2014. Plus de la moitié (53 %) de l'ensemble des diplômés détenant ces titres scolaires en 2019 étaient des étudiants étrangers en provenance de l'Inde.
- Au total, 8 étudiants étrangers sur 10 ayant obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial en 2015 ont obtenu la résidence permanente dans les cinq ans suivant l'obtention de leur titre scolaire, ce qui représente un taux plus élevé que celui des étudiants étrangers diplômés au baccalauréat ou à la maîtrise.
- Plus des trois quarts des étudiants étrangers ayant obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial en 2015 touchaient un revenu salarial quatre ans après avoir obtenu leur diplôme.
- Parmi les étudiants étrangers ayant obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial en 2015, les étudiants indiens étaient plus susceptibles que ceux originaires d'autres pays de toucher un revenu salarial dans les quatre ans après avoir obtenu leur diplôme, mais leur revenu moyen était plus faible.
- Les étudiants étrangers en provenance de pays autres que l'Inde ayant obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial en 2015 touchaient un revenu semblable à celui des étudiants étrangers détenant un baccalauréat, tandis que les diplômés indiens détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial touchaient un revenu inférieur à ceux-ci.
- Les étudiants canadiens détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial en 2015 touchaient un revenu plus élevé de plusieurs milliers de dollars par rapport à celui des étudiants détenant un certificat ou un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre post-diplôme.

Introduction

Mis en place principalement au début des années 2000, les titres scolaires post-diplômes de niveau collégial sont un type relativement nouveau de titres scolaires de niveau collégial au Canada. Bien que leur croissance ait été lente au début, ces programmes ont gagné en popularité dans les années 2010, tant sur le plan du nombre d'offres que sur celui de la demande de la part des étudiants intéressés, en particulier des étudiants étrangers¹. En 2019, les titres scolaires post-diplômes de niveau collégial représentaient 13 % des diplômes des collèges publics, comparativement à 6 % en 2014.

Malgré cette croissance, il existe très peu de recherches quantitatives sur les programmes eux-mêmes et leurs résultats. Un rapport commandé par Collèges et instituts Canada présente une description de l'historique, de la terminologie et de la raison d'être des titres scolaires post-diplômes de niveau collégial ainsi que de leur valeur pour les étudiants canadiens et étrangers². Parallèlement, le rapport fait état des défis liés au manque de données disponibles concernant ces programmes. L'étude actuelle vise à combler les lacunes dans les données sur la croissance, les caractéristiques et les résultats des étudiants de ces programmes, en particulier des étudiants étrangers.

Les programmes menant à un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial diffèrent des autres programmes d'études collégiales, car ils exigent habituellement un titre scolaire du niveau postsecondaire (p. ex. un diplôme d'études collégiales ou un baccalauréat) comme condition d'admission. Ils visent généralement à fournir des compétences particulières à un domaine précis, et incluent souvent l'apprentissage intégré au travail.

La nature appliquée de ces titres scolaires est peut-être ce qui les rend attrayants tant pour les étudiants canadiens que pour les étudiants étrangers qui cherchent du travail et la résidence permanente au Canada. Leur courte durée (habituellement d'un an³, bien que certains soient plus longs) peut également contribuer à l'attrait de ces programmes auprès des étudiants étrangers, car ils sont moins coûteux que les programmes dont la durée est plus longue.

Le nombre croissant d'étudiants étrangers dans les collèges canadiens est une tendance importante dans l'éducation postsecondaire au Canada depuis plus de 10 ans. La première phase de la hausse a été observée de 2009 à 2015, coïncidant avec des modifications apportées aux politiques d'immigration. En 2009, les immigrants ont commencé à être admis au titre de la nouvelle catégorie d'expérience canadienne, créée pour faciliter la transition des travailleurs étrangers temporaires vers la résidence permanente, y compris pour ceux qui avaient été admis à titre d'étudiants étrangers. Le nombre d'étudiants étrangers qui étudient dans les collèges est passé de 37 000 en 2009-2010 à 58 000 en 2014-2015. Le nombre d'étudiants étrangers au niveau collégial venant de l'Inde a quintuplé pour passer de 2 400 à 12 000.

Les augmentations se sont accélérées au cours des années qui ont suivi, alors que le nombre d'étudiants étrangers fréquentant des collèges canadiens atteignait 153 000 en 2018-2019. De ce nombre, 81 000 (ou 53 %) étaient des étudiants indiens. En 2019, les étudiants étrangers représentaient plus du quart (27 %) de l'ensemble des diplômés des collèges publics canadiens⁴.

Ces augmentations rapides sont en grande partie le résultat des modifications apportées aux politiques au Canada et à l'étranger. Depuis juin 2014, les étudiants étrangers au Canada inscrits dans des établissements d'enseignement postsecondaire désignés sont autorisés à travailler hors campus jusqu'à 20 heures par semaine pendant l'année scolaire, et à temps plein pendant les congés prévus au calendrier d'études. Auparavant, ils devaient présenter une demande pour obtenir un permis de travail distinct⁵. Parmi les autres facteurs figurent les diminutions des effectifs d'étudiants étrangers aux États-Unis à partir de 2016-2017, en raison des politiques d'immigration plus restrictives dans ce pays⁶, qui ont entraîné une plus grande demande pour d'autres destinations, notamment le Canada et l'Australie⁷.

D'autres facteurs ont particulièrement contribué à l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers indiens. La Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale (2014 à 2019) a également permis de cibler des marchés précis pour le recrutement d'étudiants étrangers, y compris l'Inde⁸. La publicité et le recrutement en Inde par les collèges canadiens se sont accrus, et les étudiants étrangers indiens sont de plus en plus nombreux à venir de régions rurales⁹. Les étudiants et les diplômés internationaux indiens qui partagent des récits positifs et des images des médias sociaux de leurs expériences au Canada, et même les célébrités indiennes qui font la promotion des études au Canada, ont également encouragé un plus grand nombre d'étudiants indiens à venir faire leurs études au pays¹⁰. Des rapports indiquent que l'Inde a maintenant des organismes qui aident ses résidents à présenter une

demande aux collèges canadiens, et qu'il est courant pour certains cours canadiens de niveau collégial à faible effectif de n'accueillir que des étudiants indiens¹¹.

L'augmentation du nombre d'étudiants étrangers dans les collèges canadiens a suscité un vif intérêt pour les résultats de ces derniers à la fois sur le plan du taux d'obtention de la résidence permanente et du revenu après les études. Plusieurs articles de Statistique Canada ont été publiés au cours des dernières années pour examiner les caractéristiques, l'activité professionnelle (pendant et après les études) et les transitions vers la résidence permanente des étudiants étrangers¹².

Le présent article est le premier à faire une distinction entre les étudiants étrangers ayant obtenu des titres scolaires post-diplômes de niveau collégial de ceux ayant obtenu d'autres certificats et diplômes d'études collégiales, et à brosser un portrait clair de leur nombre et de leurs caractéristiques, ainsi que de leurs résultats : les taux d'obtention d'un diplôme, les taux de transition vers la résidence permanente et le revenu après l'obtention du diplôme. Cet article diffère des autres articles par l'intégration des données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) sur les diplômés des collèges publics à la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) et aux dossiers de l'impôt sur le revenu. Contrairement à la plupart des rapports fondés sur la BDIM, qui suivent les résultats des étudiants à partir de la date à laquelle ils ont obtenu leur premier permis d'études, le présent article porte sur les résultats des étudiants après l'obtention de leur diplôme. Il présente également des résultats

sur les diplômés canadiens détenant un titre scolaire post-diplôme afin de mieux comprendre ce nouveau type de titres de scolarité qui joue un rôle important et qui est en forte croissance dans le système collégial du Canada.

L'une des raisons pour lesquelles il n'y a pas eu de recherches antérieures sur les titres scolaires post-diplômes de niveau collégial est l'absence d'une définition pancanadienne uniforme. Le présent article fournit une définition claire, fondée sur les catégories utilisées dans le SIEP. La grande majorité (plus de 95 %) des titres scolaires post-diplômes de niveau collégial correspondent à ceux qui sont définis dans le SIEP comme des certificats et diplômes de programmes de post formation technique ou professionnelle. La définition détaillée, présentée dans la section « [Sources de données, méthodes et définitions](#) », jette les bases pour une recherche plus poussée par Statistique Canada et par les chercheurs universitaires et institutionnels.

Les titres scolaires post-diplômes de niveau collégial sont passés de 6 % des diplômés d'études collégiales en 2014 à 13 % en 2019

Sur une période de six ans, la proportion de diplômés d'un programme menant à un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial a plus que doublé pour passer de 6 % à 13 % de l'ensemble des diplômés d'études collégiales de 2014 à 2019. Cela s'est traduit par presque trois fois plus d'étudiants qui ont obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial, soit 20 000 de plus, pour atteindre un total de 33 200 en 2019. En revanche, le nombre d'étudiants ayant obtenu un certificat ou un

diplôme d'études collégiales autre qu'un titre scolaire post-diplôme a légèrement augmenté pour atteindre 12 000 (6 %), bien qu'ils représentaient toujours plus des quatre cinquièmes des diplômés d'études collégiales en 2019¹³.

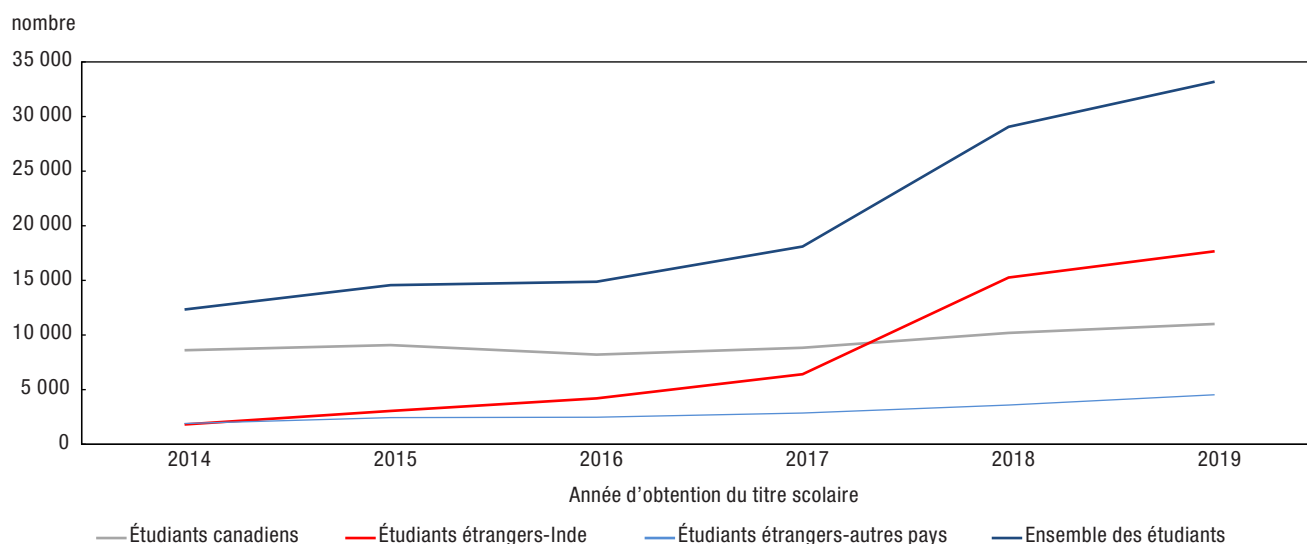
La croissance rapide des titres scolaires post-diplômes de niveau collégial est principalement attribuable à l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers, en particulier ceux en provenance de l'Inde. Le nombre d'étudiants indiens diplômés issus de ces programmes a presque décuplé de 2014 à 2019, passant de 1 800 à 17 700. Plus de la moitié de cette hausse a eu lieu de 2017 à 2018 (graphique 1)¹⁴.

Les étudiants étrangers indiens représentaient plus de la moitié (53 %) des diplômés de programmes menant à un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial en 2019, en hausse comparativement à 15 % en 2014. Il s'agit d'un phénomène unique parmi tous les programmes postsecondaires, car seul une minorité des autres diplômés étaient des étudiants étrangers indiens. Par exemple, les étudiants indiens représentaient 12 % des étudiants ayant obtenu un certificat ou un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre scolaire post-diplôme, soit le titre scolaire qui venait au deuxième rang pour ce qui est de la proportion de diplômés indiens.

En guise de comparaison, les étudiants canadiens représentaient 33 % des diplômés de programmes menant à un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial en 2019, ce qui est bien inférieur à leur proportion pour tout autre titre scolaire¹⁵. Les doctorats, lesquels sont se chiffrés à 61 %, venaient ensuite en queue de peloton.

Graphique 1

Obtention des titres scolaires post-diplômes de niveau collégial, selon le type d'étudiant, 2014 à 2019



Source : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires, 2019-2020.

Il convient de souligner que les sources de données couvrent les diplômes obtenus de 2014 à 2019. Comme elles ne comprennent pas encore de données pour la période de la pandémie, elles ne peuvent donc pas servir à tirer des conclusions sur la façon dont les restrictions de voyage et les changements apportés à la prestation des cours pendant la pandémie ont touché les effectifs et les diplômes d'étudiants étrangers.

Croissance rapide du nombre de titres scolaires post-diplômes de niveau collégial et de certificats et diplômes d'études collégiales autres que les titres post-diplômes obtenus par des étudiants étrangers

Chez les étudiants étrangers, l'augmentation des diplômés de programmes menant à un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial et de programmes menant à un certificat ou à un diplôme d'études collégiales autre qu'un

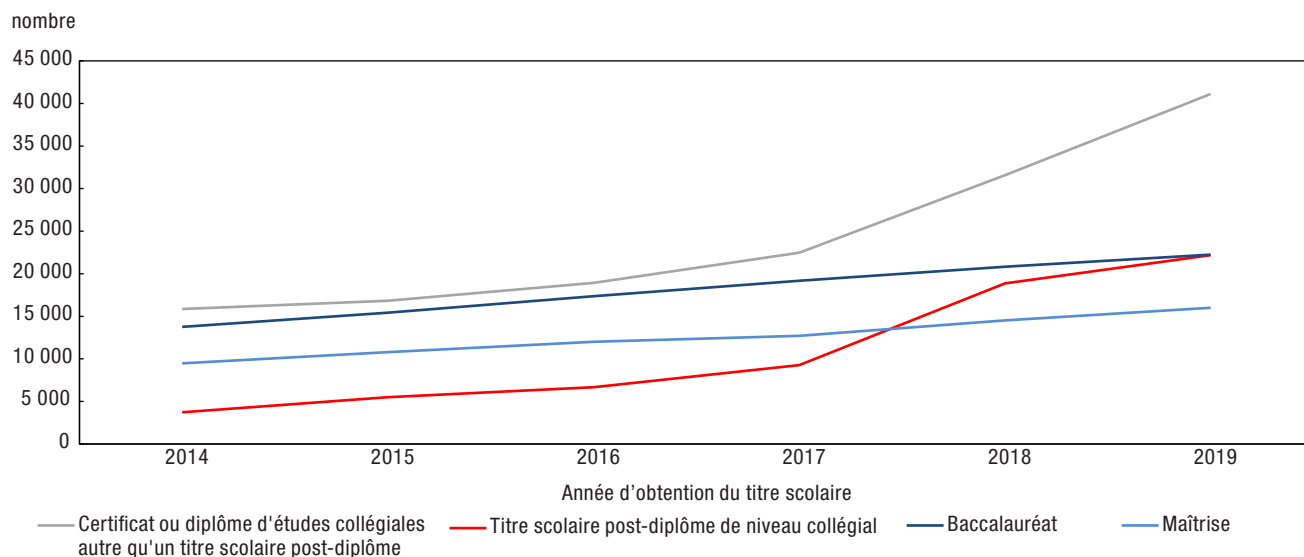
titre post-diplôme a largement dépassé la croissance des diplômés au baccalauréat et à la maîtrise de 2014 à 2019 (graphique 2). Par conséquent, la proportion des titres scolaires post-diplômes de niveau collégial obtenus est passée de 9 % des diplômes obtenus par des étudiants étrangers en 2014 à 22 % en 2019, soit la même proportion que les baccalauréats.

Dans le cas des deux types de diplômes d'études collégiales, le nombre de diplômes obtenus par les étudiants étrangers indiens a contribué pour une large part à l'augmentation. En particulier, 86 % de l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers ayant obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial, ainsi que 77 % de l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers ayant obtenu un certificat ou un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre post-diplôme, étaient attribuables aux étudiants étrangers indiens.

En revanche, la quasi-totalité de la hausse du nombre d'étudiants étrangers qui obtiennent un baccalauréat (96 %) pouvait s'expliquer par l'augmentation du nombre de diplômes d'étudiants de pays autres que l'Inde. Le baccalauréat était le type de titre scolaire le plus courant chez les étudiants étrangers de pays autres que l'Inde, celui-ci représentant environ 40 % des diplômes obtenus par ces derniers annuellement, de 2014 à 2019, tandis qu'il représentait de 2 % à 5 % des diplômes obtenus par des étudiants étrangers indiens au cours de chacune de ces années.

La situation est légèrement différente dans le cas de la maîtrise. Environ la moitié (48 %) de la croissance du nombre d'étudiants étrangers ayant obtenu une maîtrise était attribuable aux étudiants étrangers indiens, alors que l'autre moitié était attribuable aux étudiants étrangers originaires d'autres pays.

Graphique 2
Étudiants étrangers diplômés, selon le type de titre scolaire, 2014 à 2019



Source : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires, 2019-2020.

Les étudiants étrangers étaient plus susceptibles que les étudiants canadiens d'obtenir plusieurs titres scolaires post-diplômes de niveau collégial

Les étudiants étrangers étaient plus nombreux que les étudiants canadiens à terminer plusieurs programmes menant à un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial. En particulier, plus du quart (26 %) des étudiants étrangers indiens détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial et 15 % des autres étudiants étrangers ont obtenu plus d'un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial, comparativement à 2 % des étudiants canadiens ayant participé à ces programmes.

La probabilité accrue que les étudiants étrangers aient de multiples titres scolaires post-diplômes est probablement liée aux

mesures incitatives des politiques d'immigration. Dans le cadre du Programme de permis de travail postdiplôme, les étudiants qui terminent un programme à temps plein d'au moins deux ans sont admissibles à recevoir un permis de travail post-diplôme de trois ans, tandis que ceux qui terminent un programme plus court (de huit mois à moins de deux ans) sont admissibles à recevoir un permis de travail d'une durée égale à la durée de leurs études¹⁶. De nombreux titres scolaires post-diplômes de niveau collégial sont des programmes d'un an et, par conséquent, les étudiants étrangers doivent suivre deux programmes consécutifs pour être admissibles à recevoir un permis de travail post-diplôme de trois ans. Un permis de travail plus long pourrait en l'occurrence donner plus de temps pour acquérir l'expérience de travail nécessaire à l'obtention de la résidence permanente.

La majorité des programmes menant à un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial ont été suivis en Ontario

La grande majorité des programmes menant à un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial ont été suivis dans des établissements d'enseignement ontariens (85 %); la Colombie-Britannique arrive au deuxième rang avec un taux de 10 %. Ce phénomène est encore plus prononcé chez les étudiants étrangers, 90 % d'entre eux ayant étudié en Ontario, comparativement à 81 % chez les étudiants canadiens. Cela reflète le plus grand nombre de programmes menant à un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial offerts en Ontario et en Colombie-Britannique comparativement aux autres provinces, ainsi que les stratégies de recrutement des collèges et les choix des étudiants étrangers en ce qui concerne les

établissements d'enseignement, le domaine d'études et l'endroit où ils souhaitent vivre au Canada¹⁷.

Les étudiants étrangers différaient également des étudiants canadiens sur d'autres plans. Par exemple, alors que plus des deux tiers (69 %) des étudiants canadiens ayant obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial étaient des femmes, 60 % des étudiants étrangers indiens diplômés de ces programmes étaient des hommes.

Les étudiants étrangers indiens ayant terminé un programme menant à un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial étaient également plus jeunes : la majorité (51 %) ont obtenu leur diplôme à l'âge de 20 à 24 ans, comparativement à 40 % des diplômés canadiens et à 22 % des autres étudiants étrangers. Moins de 5 % des étudiants étrangers indiens diplômés d'un programme menant à un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial étaient âgés de 30 ans et plus, comparativement à 29 % des diplômés canadiens et à 35 % des étudiants étrangers diplômés d'autres pays.

Les étudiants étrangers détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial étaient fortement concentrés dans les programmes de commerce international et d'administration commerciale

Les étudiants étrangers ayant obtenu des titres scolaires post-diplômes de niveau collégial étaient fortement concentrés dans quelques domaines d'études précis. Plus de la moitié (54 %) des étudiants étrangers de sexe masculin et 41 % des étudiants étrangers de sexe féminin ont étudié soit dans le domaine du commerce international, soit dans le domaine de l'administration et de la gestion commerciale. Un tel niveau de concentration selon le domaine ne se retrouve dans aucun autre type de titre scolaire.

On constate toutefois une plus grande diversité de domaines d'études chez les étudiants canadiens détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial. Bien que l'administration et la gestion commerciale étaient le domaine d'études le plus courant chez les hommes canadiens, seulement 9 % ont fait des études dans ce domaine. Chez les Canadiennes, les domaines

d'études les plus courants étaient les spécialisations d'infirmiers autorisés (15 %)¹⁸ et la gestion des ressources humaines et services en ressources humaines (14 %). Les spécialisations d'infirmiers autorisés permettent aux étudiants d'acquérir une expertise dans un domaine particulier des soins infirmiers, comme les soins infirmiers en soins intensifs ou les soins infirmiers néonataux.

Les collèges dans les différentes administrations se spécialisent dans divers programmes et domaines d'études. Par exemple, les programmes menant à un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial en commerce sont plus courants dans les collèges ontariens (53 % des diplômés par rapport à 39 % en Colombie-Britannique), tandis que les programmes de spécialisation d'infirmiers autorisés sont plus courants dans les collèges de la Colombie-Britannique (33 % des diplômés par rapport à 3 % en Ontario)¹⁹.

Chez les étudiants canadiens, le baccalauréat était la condition d'admission la plus courante pour suivre un programme menant à un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial

Les programmes menant à un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial exigent habituellement un diplôme d'études postsecondaires comme condition d'admission. Les conditions d'admission à ces programmes varient : alors que certains acceptent un certificat ou un diplôme d'études collégiales ou un baccalauréat, d'autres exigent un baccalauréat. Certains acceptent des titres scolaires incomplets ou des combinaisons équivalentes d'études et d'expérience de travail²⁰. Jusqu'à maintenant, les recherches antérieures n'ont pas permis de brosser un tableau pancanadien des types de conditions d'admission les plus courantes chez les étudiants. En intégrant le SIEP aux données du Recensement de 2016, ces renseignements sont disponibles pour les étudiants canadiens qui ont obtenu leur diplôme au cours de la période de 2017 à 2019. Ces renseignements couplés

ne sont toutefois pas disponibles pour les étudiants étrangers, puisque peu de ces étudiants figuraient dans le fichier du recensement²¹.

La grande majorité (72 %) des diplômés canadiens détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial avaient déjà obtenu un baccalauréat. De plus, 23 % avaient obtenu un certificat ou un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre post-diplôme comme condition à l'admission.

Au total, 7 étudiants canadiens sur 10 (71 %) ont obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial alors qu'ils étaient dans la vingtaine, l'âge médian à la fin des études étant de 26 ans. Cela donne à penser que, de manière générale, les étudiants ont obtenu leur titre scolaire post-diplôme de niveau collégial assez rapidement après avoir obtenu le titre scolaire exigé comme condition d'admission.

Le bien-être et les résultats économiques des étudiants collégiaux étrangers ont suscité un vif intérêt de la part du public

La couverture médiatique des défis sociaux, économiques et relatifs à la santé mentale auxquels sont confrontés les étudiants étrangers dans les collèges canadiens²² soulève des questions sur la probabilité que ces étudiants terminent leur programme, ainsi que sur leurs perspectives économiques après l'obtention de leur diplôme. Les défis économiques décrits dans les médias comprennent le coût élevé des frais de scolarité et du logement, les limites imposées aux heures de travail et la situation socioéconomique précaire qui en découle et qui peut rendre les étudiants étrangers vulnérables à l'exploitation économique et même sexuelle. Une pression accrue peut aussi se faire sentir dans les

cas où les familles contractent d'importants prêts pour financer les études de leurs enfants, ce qui fait que les étudiants ressentent un grand besoin de réussir. Les expériences d'isolement social et de racisme peuvent créer des tensions supplémentaires²³.

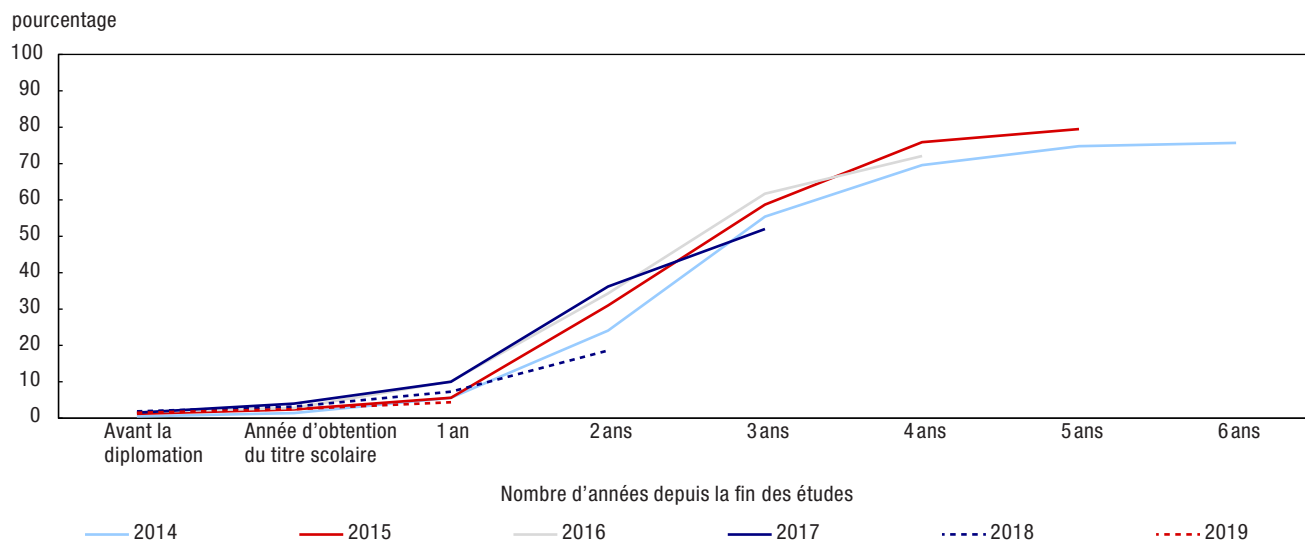
Bien que cette analyse ne puisse pas rendre compte de la santé mentale et du bien-être social des étudiants étrangers ni des résultats des étudiants dans les collèges privés, elle peut toutefois jeter un peu de lumière sur les résultats scolaires et sur la transition des étudiants étrangers vers le marché du travail canadien. En examinant la probabilité que les étudiants étrangers terminent leur programme, obtiennent la résidence permanente, trouvent du travail au Canada et touchent un revenu après l'obtention de leur diplôme, il est possible d'acquérir de nouvelles connaissances sur l'expérience de ces étudiants.

Les taux d'obtention de titres scolaires post-diplômes de niveau collégial sont semblables à ceux des maîtrises

Parmi les étudiants qui ont commencé un programme menant à un certificat post-diplôme de niveau collégial²⁴ en 2015-2016, 88 % des étudiants étrangers et 82 % des étudiants canadiens ont obtenu leur diplôme en deux ans. Ces taux sont semblables à ceux des étudiants qui ont commencé une maîtrise²⁵ en 2014-2015 : 88 % des étudiants étrangers et 84 % des étudiants canadiens inscrits à un programme de maîtrise l'ont obtenu en quatre ans. À titre de comparaison, 70 % des étudiants étrangers et 73 % des étudiants canadiens qui ont commencé un programme de premier cycle²⁶ en 2012-2013 ont obtenu leur diplôme en moins de six ans²⁷.

Graphique 3

Transition vers la résidence permanente des étudiants étrangers détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial, selon l'année d'obtention du titre scolaire et le nombre d'années depuis la fin des études



Source : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires, 2019-2020 et Base de données longitudinales sur l'immigration, 2020.

Plus des trois quarts des étudiants étrangers qui ont obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial ont obtenu la résidence permanente dans les six ans suivant l'obtention de leur diplôme

Les objectifs des étudiants étrangers pour terminer leurs études au Canada varient. Pour certains, un titre scolaire canadien est souhaitable à la fois pour obtenir la résidence permanente au Canada et pour trouver un emploi de grande qualité au pays. D'autres cherchent à obtenir un titre scolaire canadien, puis à retourner dans leur pays d'origine, pour vivre l'expérience d'étudier à l'étranger ou pour améliorer leurs perspectives d'emploi dans leur pays d'origine. Par conséquent, les taux de transition vers la résidence permanente reflètent non seulement les caractéristiques relatives à un titre donné, mais aussi les objectifs des étudiants qui le terminent.

Plus des trois quarts des étudiants étrangers ayant obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial en 2014 ou en 2015 ont obtenu la résidence permanente dans les six ans après l'obtention de leur diplôme (graphique 3). En ce qui concerne les diplômés au cours des dernières années, la proportion de ceux qui ont obtenu la résidence permanente semblait suivre la même trajectoire.

Cela dit, les taux de transition vers la résidence permanente ont été plus faibles en 2020 durant la pandémie de COVID-19. Le changement était principalement attribuable aux répercussions de la pandémie, qui a entraîné une baisse des niveaux d'immigration au Canada²⁸. Cependant, les niveaux d'immigration ont rebondi en 2021 pour dépasser leur niveau de 2019²⁹, de sorte que les transitions vers la résidence permanente pourraient avoir augmenté l'année suivante. En effet, en 2021, dans le cadre d'un

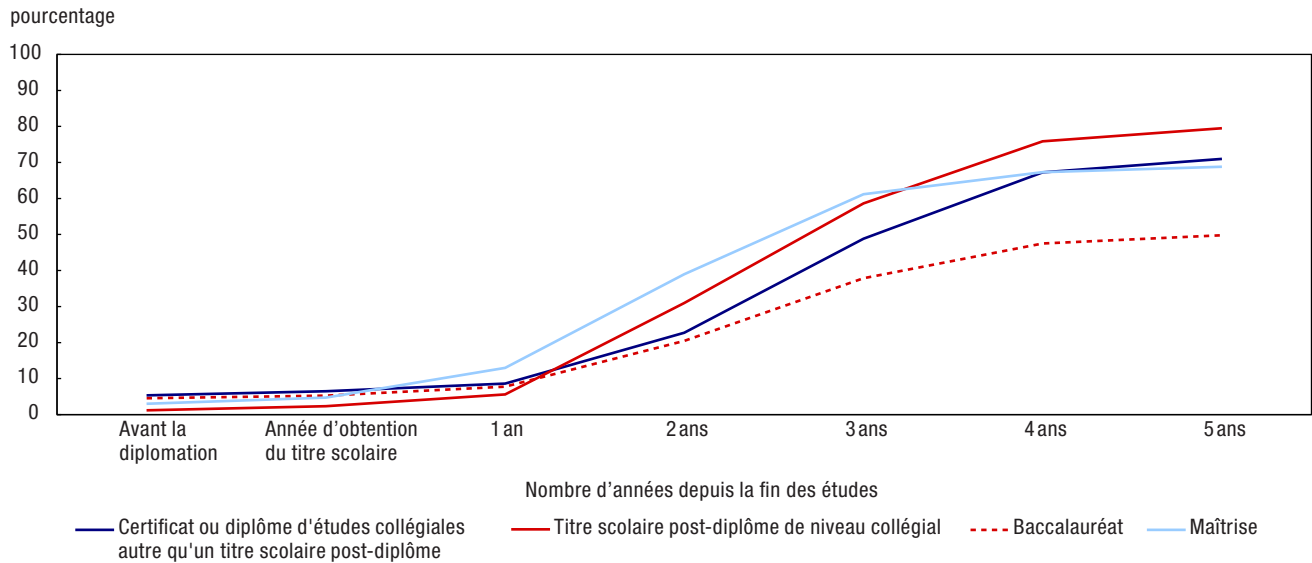
programme spécial visant à faciliter l'octroi de la résidence permanente, 40 000 places ont été offertes aux étudiants étrangers³⁰. Les places ont été comblées dès le premier jour où les demandes ont été acceptées³¹.

Les titres scolaires post-diplômes de niveau collégial étaient liés à des taux plus élevés de transition vers la résidence permanente que les baccalauréats ou les maîtrises

Les titres scolaires post-diplômes de niveau collégial étaient liés aux taux les plus élevés de transition vers la résidence permanente pour les étudiants étrangers qui ont obtenu leur diplôme en 2015 (graphique 4); 80 % d'entre eux sont devenus résidents permanents dans les cinq ans suivant l'obtention de leur diplôme³². Les autres taux les plus élevés ont été enregistrés par les étudiants ayant obtenu un certificat ou un diplôme d'études

Graphique 4

Transition vers la résidence permanente des étudiants étrangers ayant obtenu un titre scolaire en 2015, selon le type de titre scolaire et le nombre d'années depuis la fin des études



Source : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires, 2019-2020 et Base de données longitudinales sur l'immigration, 2020.

collégiales autre qu'un titre post-diplôme (71 %) ou une maîtrise (69 %). À titre de comparaison, les taux étaient considérablement plus faibles, soit 50 %, chez ceux qui avaient obtenu un baccalauréat³³.

Les taux de transition vers la résidence permanente dans les cinq ans après l'obtention du diplôme étaient plus élevés chez les étudiants étrangers indiens que chez ceux en provenance d'autres pays. En 2019, 85 % des étudiants étrangers indiens détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial sont devenus résidents permanents, comparativement à 74 % des autres étudiants étrangers détenant ce type de titres scolaires. La probabilité de devenir résident permanent était généralement plus faible chez les diplômés détenant d'autres titres scolaires, mais était très semblable chez les diplômés indiens (plus de 80 %). Parmi les étudiants étrangers

originaires d'autres pays, 64 % des étudiants ayant obtenu un certificat ou un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre post-diplôme, 64 % des étudiants ayant obtenu une maîtrise ou 49 % des étudiants ayant obtenu un baccalauréat sont devenus résidents permanents. Cela était en partie lié au pays d'origine. Les étudiants étrangers ayant obtenu un baccalauréat étaient le plus souvent originaires de la Chine, de la France et des États-Unis, et moins de la moitié de ces diplômés sont devenus résidents permanents³⁴. Pour certains de ces étudiants, l'objectif consistait peut-être à obtenir un diplôme canadien et à vivre l'expérience d'étudier à l'étranger, sans nécessairement planifier d'immigrer.

Les étudiants étrangers détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial étaient plus susceptibles que ceux détenant un baccalauréat de toucher un revenu quatre ans après les études

Plus des trois quarts (76 %) des étudiants étrangers ayant obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial en 2015 ont déclaré toucher un revenu salarial quatre ans après les études. Ce pourcentage était plus élevé que celui enregistré chez les titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre post-diplôme (67 %) et près de deux fois plus élevé que celui observé chez les titulaires d'un baccalauréat (41 %) ³⁵.

Les étudiants étrangers indiens étaient les plus susceptibles de toucher un revenu dans les

La popularité croissante des programmes d'études collégiales post-diplômes au Canada

quatre ans après les études, soit 82 % tant pour les détenteurs d'un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial que pour les titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre post-diplôme. À titre de comparaison, cette proportion était de 69 % pour les étudiants étrangers originaires d'autres pays qui ont obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial, et de 61 % pour ceux qui ont obtenu un certificat ou un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre post-diplôme.

La proportion d'étudiants étrangers diplômés touchant un revenu est semblable à la proportion d'étudiants étrangers diplômés ayant obtenu la résidence permanente. Il est possible que certains étudiants diplômés qui n'avaient pas de revenu quatre ans après leurs études et qui

n'avaient pas obtenu la résidence permanente dans les cinq ans après les études aient quitté le Canada à ce moment-là. Cependant, les sources de données utilisées ne nous permettent pas de déterminer avec certitude si un étudiant avait quitté le Canada ou non.

Le revenu des étudiants détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial était plus élevé que celui des titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre post-diplôme, mais était inférieur à celui des titulaires d'un baccalauréat

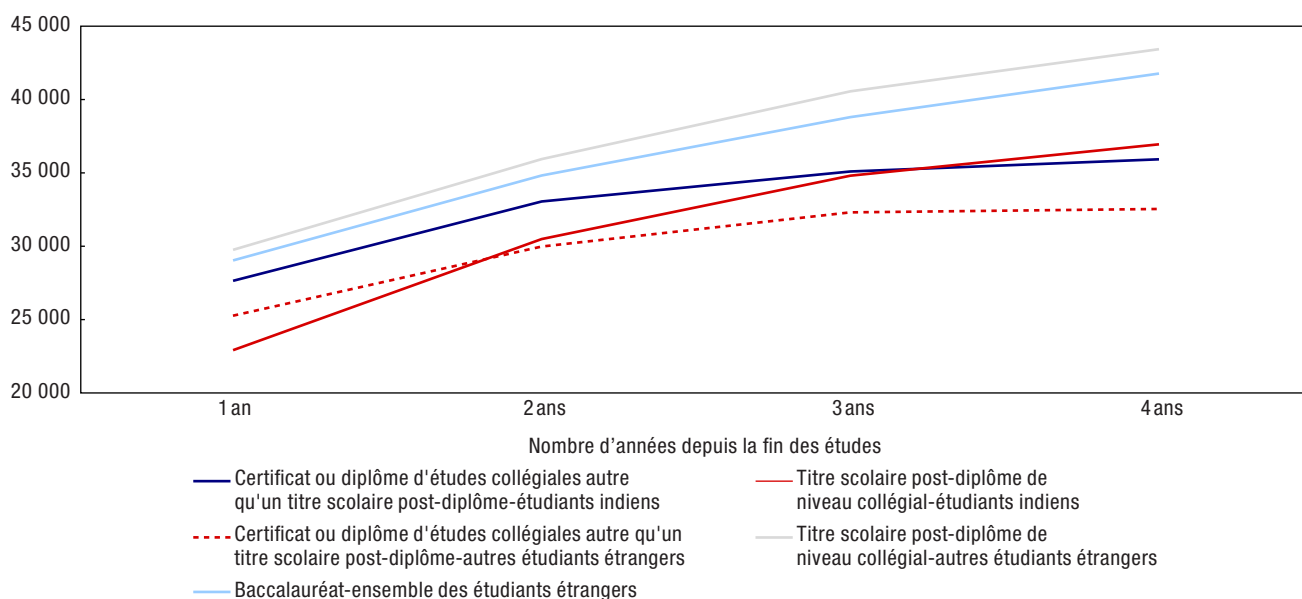
Quatre ans après les études, les étudiants ayant obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau

collégial en 2015 touchaient un revenu salarial supérieur à celui des étudiants titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre post-diplôme, mais inférieur à celui des étudiants titulaires d'un baccalauréat. C'était le cas pour les étudiants canadiens et les étudiants étrangers. Les étudiants canadiens ont touché, en moyenne, un revenu de 39 000 \$ lorsqu'ils étaient titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre post-diplôme, de 51 000 \$ lorsqu'ils étaient détenteurs d'un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial et de 53 000 \$ lorsqu'ils étaient titulaires d'un baccalauréat. Les étudiants étrangers titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre post-diplôme ont touché un revenu semblable à celui des étudiants canadiens (38 000 \$),

Graphique 5

Revenu moyen (en dollars constants de 2015) des étudiants étrangers de sexe féminin ayant obtenu un titre scolaire en 2015, selon le type de titre scolaire et le nombre d'années depuis la fin des études

dollars constants de 2015

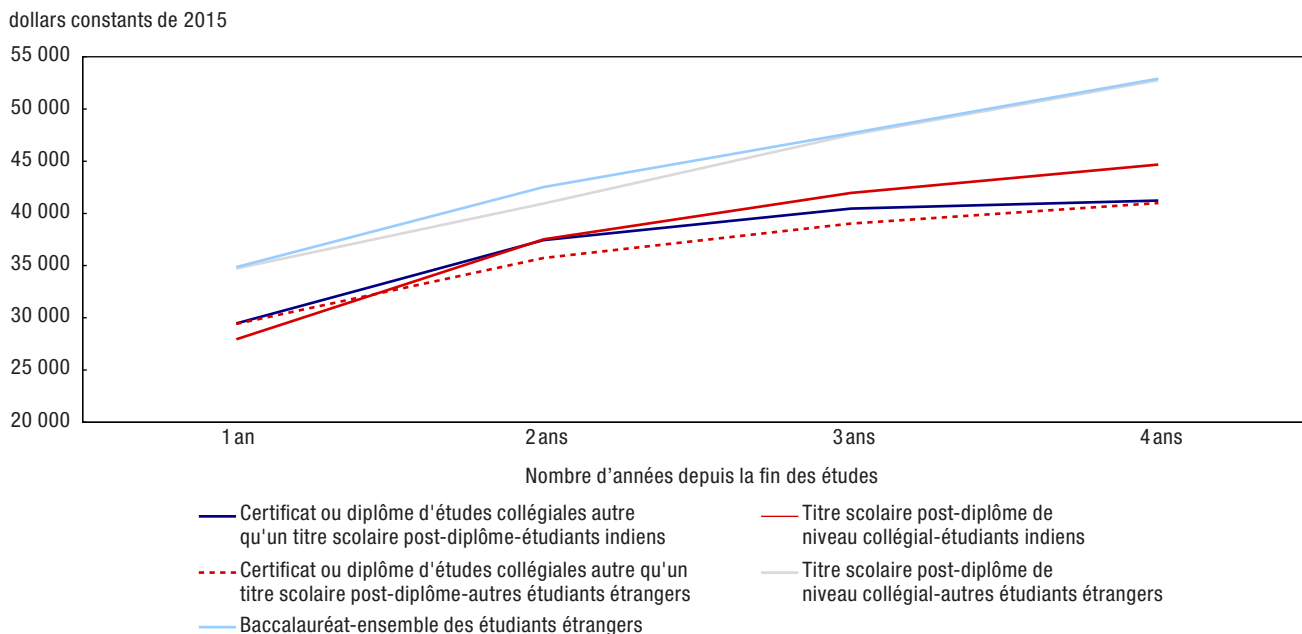


Note : Les données sur le revenu touché par les titulaires d'un baccalauréat ne sont pas ventilées par étudiants étrangers indiens et par étudiants étrangers originaires d'autres pays en raison du faible nombre d'étudiants indiens qui ont obtenu un baccalauréat.

Source : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires, 2019-2020 et Fichier des familles T1, 2019.

Graphique 6

Revenu moyen (en dollars constants de 2015) des étudiants étrangers de sexe masculin ayant obtenu un titre scolaire en 2015, selon le type de titre scolaire et le nombre d'années depuis la fin des études



Note : Les données sur le revenu touché par les titulaires d'un baccalauréat ne sont pas ventilées par étudiants étrangers indiens et par étudiants étrangers originaires d'autres pays en raison du faible nombre d'étudiants indiens qui ont obtenu un baccalauréat.

Source : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires, 2019-2020 et Fichier des familles T1, 2019.

tandis que les détenteurs d'un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial (44 000 \$) ou d'un baccalauréat (47 000 \$) ont touché un revenu moindre que les étudiants canadiens détenteurs de ces mêmes titres scolaires. Cependant, des analyses plus détaillées révèlent des différences importantes selon le sexe et, dans le cas des étudiants étrangers, selon le pays d'origine.

Les étudiants étrangers indiens ayant obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial en 2015 ont touché un revenu inférieur à ceux des autres étudiants étrangers détenteurs des mêmes titres

Alors que les étudiants étrangers indiens détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial

étaient plus susceptibles que leurs pairs en provenance d'autres pays de toucher un revenu quatre ans après les études, leur revenu moyen était moins élevé (graphique 5; graphique 6). Plus précisément, le revenu moyen des étudiantes indiennes ayant obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial en 2015 était de 37 000 \$, quatre ans après leurs études, et était de 45 000 \$ pour les étudiants indiens de sexe masculin. À titre de comparaison, les étudiantes d'autres pays touchaient un revenu de 43 000 \$ tandis que les hommes touchaient 53 000 \$³⁶.

En revanche, parmi les étudiants étrangers titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre post-diplôme obtenu en 2015, le revenu des femmes indiennes était plus élevé

(36 000 \$) que celui des femmes d'autres pays (33 000 \$); chez les hommes, le revenu des étudiants indiens était semblable à celui des étudiants étrangers originaires d'autres pays (41 000 \$ pour les deux groupes).

Par conséquent, l'avantage sur le plan du revenu découlant de l'obtention d'un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial par rapport à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre post-diplôme était beaucoup plus important chez les étudiants étrangers originaires d'autres pays que chez les étudiants étrangers indiens. Chez les étudiants en provenance de pays autres que l'Inde, les détenteurs d'un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial touchaient un revenu de plus de 10 000 \$ supérieur à celui

La popularité croissante des programmes d'études collégiales post-diplômes au Canada

des titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre post-diplôme. La différence était toutefois beaucoup moins grande chez les étudiants indiens, soit de 1 000 \$ chez les femmes et de 3 000 \$ chez les hommes.

De même, alors que le revenu des étudiants étrangers indiens détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial était beaucoup moins élevé que celui des étudiants étrangers titulaires d'un baccalauréat (de 5 000 \$ chez les femmes et de 8 000 \$ chez les hommes), le revenu des étudiants étrangers originaires d'autres pays détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial était semblable à celui des étudiants étrangers titulaires d'un baccalauréat³⁷.

En bref, le revenu des détenteurs d'un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial par rapport à celui de détenteurs d'autres titres scolaires était beaucoup plus concurrentiel chez les étudiants étrangers de pays autres que l'Inde que chez les étudiants étrangers indiens. Cette situation pourrait être liée à la plus grande proportion d'étudiants indiens ayant touché un revenu salarial. Il est possible que les étudiants indiens dont le revenu est moindre après l'obtention de leur titre scolaire soient plus susceptibles de rester au Canada que les étudiants d'autres pays dont le revenu est moindre après l'obtention de leur titre scolaire.

Le domaine d'études peut également être un facteur lié au potentiel de revenu. Les étudiants étrangers indiens étaient plus susceptibles que les étudiants étrangers originaires d'autres pays (de 14 points de

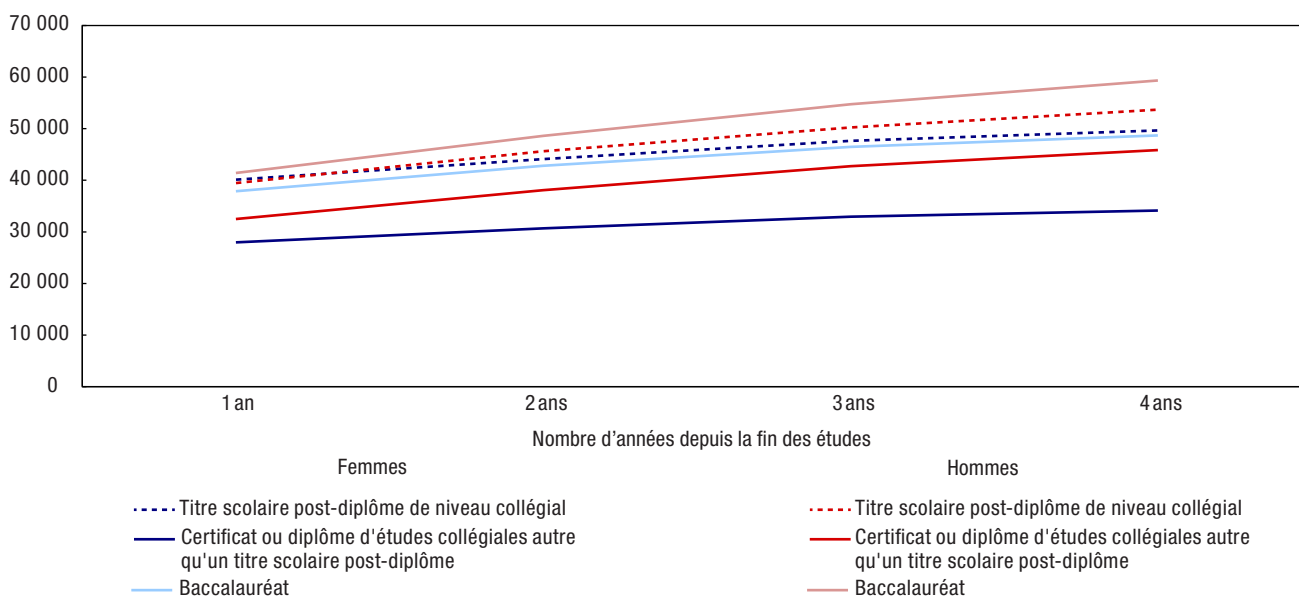
pourcentage chez les hommes et de 11 points de pourcentage chez les femmes) d'étudier dans le domaine du commerce international ou de l'administration et de la gestion commerciale. Une analyse plus approfondie serait nécessaire pour étudier cette possibilité. Aux fins du présent article, la taille de l'échantillon est insuffisante pour ventiler davantage l'analyse du revenu de ces groupes selon le domaine d'études³⁸.

Il est également important de noter que ces constatations concernent les étudiants étrangers qui ont obtenu leur titre scolaire en 2015 (une cohorte qui a été choisie pour permettre l'analyse des trajectoires du revenu plusieurs années après les études, puisque la croissance du revenu après les études joue un rôle important dans les résultats trouvés). Au cours des dernières années, le nombre d'étudiants

Graphique 7

Revenu moyen (en dollars constants de 2015) des étudiants canadiens ayant obtenu un titre scolaire en 2015, selon le type de titre scolaire, le genre et le nombre d'années depuis la fin des études

dollars constants de 2015



Source : Statistique Canada, Système d'information sur les étudiants postsecondaires, 2019-2020 et Fichier des familles T1, 2019.

étrangers indiens qui terminent des programmes menant à un titre scolaire post-diplôme a augmenté rapidement, et la trajectoire du revenu de ces étudiants peut différer de celui des cohortes précédentes. Cela dit, l'analyse du revenu un an après les études pour les étudiants ayant obtenu leur titre scolaire au cours de la période de 2015 à 2018 n'a révélé aucune différence majeure sur ce plan selon l'année d'obtention du titre scolaire.

Le revenu des étudiants canadiens détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial était semblable à celui des titulaires d'un baccalauréat

Chez les étudiants canadiens, l'obtention d'un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial était liée à un revenu considérablement plus élevé par rapport à celui des titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre scolaire post-diplôme, un écart de plus de 15 000 \$ chez les femmes et d'un peu moins de 8 000 \$ chez les hommes étant observé entre les deux types de titres scolaires quatre ans après les études (graphique 7).

Le revenu des étudiantes canadiennes détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial était semblable (50 000 \$) quatre ans après les études à celui des titulaires d'un baccalauréat (49 000 \$). Le revenu moyen des hommes détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial était de 54 000 \$ quatre ans après les études, soit environ 6 000 \$ de moins que celui des hommes titulaires d'un baccalauréat. L'écart chez les hommes tient peut-être au fait que les hommes titulaires d'un baccalauréat sont plus susceptibles d'étudier dans certains domaines mieux rémunérés, comme le génie.

Contrairement aux étudiants étrangers, la proportion de diplômés canadiens qui touchaient un revenu salarial quatre ans après les études ne présentait qu'une légère différence entre les détenteurs d'un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial (86 %), les titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre scolaire post-diplôme (84 %) et les titulaires d'un baccalauréat (82 %).

Étant donné que plus des deux tiers des détenteurs d'un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial avaient déjà obtenu un baccalauréat

(voir [l'encadré I](#)), on pourrait s'attendre à ce que leur revenu soit plus élevé que celui des titulaires d'un baccalauréat. Ces constatations concordent toutefois avec les recherches antérieures selon lesquelles les personnes qui terminent un programme court menant à un titre scolaire après un baccalauréat touchent généralement un revenu semblable ou inférieur à celui des personnes qui obtiennent un baccalauréat³⁹. Deux éléments jouent un rôle à cet égard, soit le revenu à la fin du baccalauréat et le domaine d'études. Ceux ayant étudié dans certains domaines d'études mieux rémunérés, comme le génie et la technologie du génie, sont moins susceptibles d'obtenir un certificat ou un diplôme ultérieurement. Ceux qui touchent un revenu relativement plus élevé une année après avoir obtenu leur baccalauréat sont, de la même façon, moins susceptibles que ceux qui touchent un revenu plus faible d'obtenir un certificat ou un diplôme ultérieurement, probablement parce qu'ils en ressentent moins le besoin⁴⁰.

Conclusion

Les titres scolaires post-diplômes de niveau collégial connaissent une croissance rapide, représentant 13 % de l'ensemble des diplômés des collèges en 2019, comparativement à 8 % en 2014. Cette croissance a été largement alimentée par les étudiants étrangers, en particulier ceux originaires de l'Inde, qui constituaient la légère majorité (53 %) des étudiants ayant obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial en 2019.

Les résultats des étudiants étrangers collégiaux sont un sujet d'intérêt public compte tenu de la croissance rapide de cette population, des politiques gouvernementales visant à accroître le recrutement et la rétention, et du rôle qu'ils jouent sur le plan économique dans la société canadienne pendant et après les études. La présente analyse montre que 8 étudiants étrangers sur 10 ayant obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial en 2015 ont obtenu la résidence permanente dans les cinq ans suivant l'obtention de leur diplôme, et que plus des trois quarts ont déclaré toucher un revenu quatre ans après les études. Parmi les détenteurs d'un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial, les étudiants étrangers indiens étaient plus susceptibles de toucher un revenu quatre ans après l'obtention de leur diplôme (82 %) que les autres étudiants étrangers (69 %), et plus susceptibles d'obtenir

la résidence permanente dans les cinq ans après les études (85 % par rapport à 74 %). Il est possible que les étudiants indiens aient été plus susceptibles que les autres étudiants de demeurer au Canada après l'obtention de leur diplôme. Toutefois, les sources de données utilisées pour cette étude ne sont pas suffisantes pour tirer une telle conclusion.

Parmi les étudiants étrangers détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial qui touchaient un revenu, le revenu des étudiants indiens était inférieur à celui des étudiants originaires de pays autres que l'Inde. Cela a fait une différence dans le revenu associé aux détenteurs de titre scolaire post-diplôme de niveau collégial par rapport à celui des détenteurs d'autres titres scolaires. Le revenu des étudiants étrangers indiens détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial était supérieur de quelques milliers de dollars à celui des titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre post-diplôme. En revanche, les étudiants étrangers de pays autres que l'Inde détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial touchaient un revenu de plus de 10 000 \$ supérieur à celui des titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre post-diplôme, et

touchaient un revenu semblable ou supérieur à celui des étudiants étrangers détenant un baccalauréat. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les étudiants indiens qui touchent un revenu inférieur après l'obtention de leur titre scolaire soient plus susceptibles de rester au Canada que les étudiants à faible rémunération d'autres pays.

Les caractéristiques et les résultats distincts affichés par les détenteurs de titres scolaires post-diplômes de niveau collégial, notamment la forte proportion d'étudiants étrangers qui obtiennent ces titres scolaires, fait en sorte qu'il est important que les analyses futures portant sur les étudiants étrangers fassent la distinction entre les étudiants inscrits à des programmes menant à un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial de ceux qui participent à d'autres types de programmes d'études collégiales. Il est également important de mener des analyses distinctes par pays d'origine en raison des différences notables dans les résultats entre les étudiants indiens et ceux d'autres pays.

Katherine Wall est analyste au Centre canadien de la statistique de l'éducation de Statistique Canada.

Sources de données, méthodes et définitions

Sources de données

Dans la présente analyse, on utilise les données du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP) portant sur les diplômés des années civiles de 2014 à 2019. L'analyse des diplômés par type de titre scolaire repose sur le titre scolaire le plus récent obtenu. Ainsi, la catégorie « baccalauréat » ne comprend que les diplômés qui n'ont pas obtenu de titre scolaire ultérieurement après leur baccalauréat. Les données du SIEP relatives aux diplômés des années civiles de 2014 à 2019 ont également été intégrées à la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM) pour l'analyse des transitions vers la résidence permanente et au Fichier des familles T1 (FFT1) pour l'analyse du revenu.

Les taux de couplage avec la BDIM pour les étudiants étrangers qui ont obtenu leur diplôme en 2015 étaient supérieurs à 95 % pour les étudiants indiens et ceux d'autres pays. Les taux de couplage avec le FFT1 pour les étudiants qui ont obtenu leur titre scolaire en 2015 étaient de plus de 99 % pour les étudiants canadiens, de 97 % pour les étudiants étrangers indiens et de 85 % pour les étudiants étrangers originaires d'autres pays (90 % pour les étudiants étrangers de pays autres que l'Inde détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial ou un certificat ou un diplôme d'études collégiales autre qu'un titre scolaire post-diplôme; 82 % pour les titulaires d'un baccalauréat).

Les données du SIEP relatives aux diplômés des années civiles de 2017 à 2019 ont été intégrées au Recensement de 2016 pour permettre l'analyse des conditions à l'admission en matière de titre scolaire parmi les étudiants canadiens. Une pondération conçue spécialement pour être utilisée pour les couplages entre le SIEP et le recensement a été utilisée.

Cadre méthodologique

Toutes les analyses sont descriptives.

Les données sur le revenu du FFT1 utilisent le revenu salarial, puis sont corrigées à l'aide de déflateurs par l'entremise de l'Indice des prix à la consommation (IPC) canadien de base, une version moins volatile de l'IPC, de sorte que toutes les valeurs sont en dollars constants de 2015. L'analyse sert à examiner la proportion de diplômés de 2015 qui ont déclaré toucher un revenu salarial canadien quatre ans après les études, et leur revenu salarial au cours des quatre premières années après les études (de 2016 à 2019), car cette période était suffisante pour permettre l'examen des tendances relatives à la croissance du revenu.

Définitions

Étudiants canadiens : Sont définis comme les étudiants qui étaient citoyens canadiens ou résidents permanents au moment de l'obtention de leur titre scolaire, selon la classification du SIEP.

Certificats ou diplômes d'études collégiales autres qu'un titre scolaire post-diplôme : Sont définis comme des titres scolaires d'études collégiales qui n'exigent habituellement pas d'études postsecondaires comme condition à l'admission au programme. Presque tous étaient liés à des programmes de formation professionnelle ou technique (87 %) ou il s'agissait de diplômes préuniversitaires (12 %). La catégorie « diplôme préuniversitaire » comprend les programmes préuniversitaires (cégep général) des cégeps du Québec.

Titres scolaires post-diplômes de niveau collégial : Sont définis comme des titres scolaires d'études collégiales qui exigent habituellement un titre scolaire du niveau postsecondaire antérieur comme condition à l'admission au programme. Ces titres scolaires comprennent ceux ne menant pas à l'obtention d'un grade dans les catégories suivantes du SIEP : les « programmes de post-formation technique ou professionnelle » (qui représentent plus de 95 % des titres scolaires post-diplômes de niveau collégial); les « programmes postérieurs au baccalauréat, excluant les études supérieures »; les « programmes préparatoires aux études supérieures (deuxième cycle) », les « programmes d'études supérieures (deuxième cycle) » et les « programmes préparatoires aux études supérieures (troisième cycle) ». La plupart des titres scolaires post-diplômes de niveau collégial obtenus durant la période de 2014 à 2019 étaient assortis d'un certificat de programmes de post-formation technique ou professionnelle (91 %); la durée des programmes menant à un certificat est habituellement d'un an. La proportion de diplômes de programmes postérieurs au baccalauréat, excluant les études supérieures (dont la durée est habituellement de deux ans) est passée de 1 % en 2014 à 5 % en 2019.

Baccalauréat : Il s'agit de titres scolaires classés dans le SIEP comme étant des grades de premier cycle ou des grades de programmes de premier cycle post-baccalauréat, excluant les études supérieures, qu'ils soient obtenus à l'université ou au collège, à l'exception des grades en médecine, en dentisterie, en optométrie ou en médecine vétérinaire, étant donné qu'il faut beaucoup plus de temps pour terminer ces études par rapport à un baccalauréat type.

Revenu : Les "revenus" ou "revenus salariaux" font référence aux revenus des salaires, traitements et commissions.

Notes

1. Deller (2020).
2. Deller (2020).
3. Plus de 90 % sont des programmes menant à un certificat (1 an); voir la section « Sources de données, méthodes et définitions ».
4. Le Quotidien (2021).
5. Crossman, Choi et Hou (2021). De plus, au début de 2015, un nouveau système de gestion des demandes, Entrée express, a été mis en place afin de simplifier le processus d'immigration pour certains programmes d'immigration économique. Le système attribuait des « points » aux demandeurs en fonction de leurs études, du marché du travail et d'autres caractéristiques souhaitées. En 2016, le système a été modifié pour attribuer d'autres points aux demandeurs détenant un titre d'études postsecondaires canadien. Cependant, le nombre de points attribués à un titre scolaire canadien était faible (entre 15 et 30 points) comparativement au nombre de points attribués à d'autres caractéristiques (entre 100 et 200 points chacun pour le niveau de scolarité, l'âge, les compétences dans les langues officielles et l'expérience de travail au Canada). Par conséquent, il était peu probable que cela était la force motrice de l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers (Crossman et Hou, 2022).
6. Institut de l'éducation internationale (2021); Kavilanz (2018).
7. Kavilanz (2018).
8. « Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale (2014 à 2019) ». <https://www.international.gc.ca/education/report-rapport/strategy-strategie-2014/index.aspx?lang=fra#2>.
9. Bascaramurty, Bhatt et Rana (2021).
10. Bascaramurty, Bhatt et Rana (2021).
11. Bascaramurty, Bhatt et Rana (2021).
12. Voir, par exemple, Frenette, Lu et Chan (2019); Crossman, Choi et Hou (2021); Choi, Crossman et Hou (2021a); Crossman et Hou (2022); Crossman, Lu et Hou (2022).
13. Les titres scolaires post-diplômes et les autres certificats et diplômes d'études collégiales sont les deux types de titres scolaires de niveau collégial les plus courants, représentant plus de 95 % des diplômés d'études collégiales.
14. En utilisant l'année scolaire plutôt que l'année civile de diplomation, il ressort que le nombre d'étudiants étrangers indiens ayant obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial au cours de l'année scolaire 2019-2020 a légèrement diminué (16 895) par rapport à 2018-2019 (18 865). Cette baisse a commencé lors du semestre d'automne 2019, avant la pandémie de COVID-19 et la cause n'est pas connue.
15. Les titres scolaires comparés ici et dans le paragraphe précédent sont les suivants : titres scolaires post-diplômes de niveau collégial; certificats et diplômes d'études collégiales autres que les titres scolaires post-diplômes; certificats et diplômes universitaires inférieurs au baccalauréat; baccalauréats; certificats et diplômes universitaires supérieurs au baccalauréat; diplômes en médecine, en dentisterie, en médecine vétérinaire ou en optométrie; maîtrises et doctorats acquis.
16. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (2021).
17. La plupart (environ 80 %) des étudiants collégiaux étrangers qui sont demeurés au Canada après les études sont restés dans la même province où ils avaient étudié. Choi, Crossman et Hou (2021b).
18. Les spécialisations en soins infirmiers autorisés englobent tous les codes à six chiffres de la Classification des programmes d'enseignement dans la catégorie 51.38 (Infirmiers autorisés, administration en sciences infirmières, recherches en sciences infirmières et soins infirmiers cliniques), à l'exception du code 51.3801 (sciences infirmières).
19. « Commerce » désigne le code 52 de la CPE de 2016, « Commerce, gestion, marketing et services de soutien connexes ». Les spécialisations d'infirmiers autorisés renvoient à tous les codes dans la CPE sous le code 51.38 « Infirmiers autorisés, administration en sciences infirmières, recherches en sciences infirmières et soins infirmiers cliniques », sauf le code 51.3801 (programmes de préparation générale d'infirmiers autorisés).
20. Selon les renseignements du site Web des collèges membres de Collèges et instituts Canada.
21. De nombreux étudiants étrangers qui ont obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial au cours de la période de 2017 à 2019 n'étaient peut-être même pas au Canada au moment de la tenue du Recensement de 2016.
22. Par exemple, Bascaramurty, Bhatt et Rana (2021); Heck (2021).
23. Bascaramurty, Bhatt et Rana (2021); Heck (2021).

24. Habituellement d'une durée d'un an. Dans la présente section, les « programmes menant à un certificat post-diplôme de niveau collégial » désignent les programmes de certificat de post-formation technique ou professionnelle selon la définition du SIEP. Ceux-ci représentent 91 % de l'ensemble des titres scolaires post-diplômes de niveau collégial obtenus au cours de la période de 2014 à 2019. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la section « Sources de données, méthodes et définitions ».
25. Habituellement d'une durée de deux ans.
26. Habituellement d'une durée de quatre ans.
27. Différentes années de début sont utilisées, puisque le délai d'achèvement varie en fonction de la durée du programme. Pour chaque type de programme, les données disponibles les plus récentes sont utilisées.
28. Statistique Canada (2021).
29. Statistique Canada, tableau 17-10-0040-01. Le Canada a admis plus de 400 000 immigrants en 2021, comparativement à environ 185 000 en 2020 et 340 000 en 2019.
30. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (2021a)
31. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (2021b)
32. L'utilisation de l'année de diplomation 2015 permet de faire un suivi sur une longue période après l'obtention du diplôme (5 ans). L'année 2015 compte également un grand échantillon d'étudiants étrangers diplômés de programmes menant à un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial comparativement à 2014 (3 449 en 2015 par rapport à 1 934 en 2014). Les transitions vers la résidence permanente se sont en grande partie stabilisées vers la cinquième année après l'obtention du diplôme.
33. Parmi les diplômés qui n'ont pas obtenu la résidence permanente, 9 % se sont inscrits (mais n'avaient pas encore terminé) à un autre programme menant à un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial après l'obtention de leur diplôme. Cette proportion variait de 2 % chez ceux qui avaient obtenu un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial ou un baccalauréat à 11 % chez ceux qui avaient obtenu une maîtrise.
34. À noter que les étudiants chinois qui ont obtenu une maîtrise étaient beaucoup plus susceptibles d'obtenir la résidence permanente : 71 % des étudiants chinois l'ont obtenue.
35. Cette section de l'analyse comprend tous les étudiants, et non seulement ceux qui sont couplés à une déclaration de revenus. Dans la plupart des cas, les taux de couplage étaient élevés (pour plus d'information, voir la section « Sources de données, méthodes et définitions »).
36. Toutes les analyses du revenu moyen comprennent les personnes qui ont touché un revenu salarial non nul au cours de l'année donnée. La proportion de personnes qui touchaient un revenu salarial non nul était relativement semblable d'une année à l'autre, de sorte que l'échantillon n'était pas limité qu'aux personnes qui ont touché un revenu au cours de chacune des quatre années. Ce choix a été fait afin d'éviter de réduire indûment la taille de l'échantillon.
37. Les données sur le revenu touché par les titulaires d'un baccalauréat ne sont pas ventilées par étudiants étrangers indiens et par étudiants étrangers originaires d'autres pays en raison du faible nombre d'étudiants indiens qui ont obtenu un baccalauréat.
38. Pour l'analyse du revenu moyen, l'échantillon comptait environ 900 étudiants étrangers indiens de sexe masculin et 600 étudiantes indiennes détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial et dont le revenu est non nul, et environ 600 étudiants de sexe masculin et 600 étudiantes de pays autres que l'Inde détenant un titre scolaire post-diplôme de niveau collégial et dont le revenu est non nul.
39. Ntwari et Fecteau (2020).
40. Ntwari et Fecteau (2020).

Références

- BASCARAMURTY, Dakshana, Neha BHATT et Uday RANA. 2021. « In India and Canada's international student recruiting machine, opportunity turns into grief and exploitation », *The Globe and Mail*, 4 novembre.
- CHOI, Youjin, Eden CROSSMAN et Feng HOU. 2021a. « Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : transition vers la résidence permanente », juin, produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.
- CHOI, Youjin, Eden CROSSMAN et Feng HOU. 2021b. « Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : rétention dans leur province d'études », juin, produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.
- CROSSMAN, Eden, et Feng HOU. 2022. « Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : études au Canada avant l'immigration et revenus après l'immigration », février, produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.
- CROSSMAN, Eden, Youjin Choi et Feng Hou. 2021. « Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : la participation au marché du travail pendant les études », novembre, produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.
- CROSSMAN, Eden, Yuqian LU et Feng HOU. 2022. « Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : la participation au marché du travail après les études », janvier, produit n° 36-28-0001 au catalogue de Statistique Canada.
- DELLER, Fiona. 2020. *Post-graduate credentials in Canadian colleges: an environmental scan*, avril, Collèges et instituts Canada.
- FRENETTE, Marc, Yuqian LU et Winnie CHAN. 2019. « L'expérience d'études postsecondaires et les premiers résultats sur le marché du travail des titulaires de permis d'études internationaux », Direction des études analytiques : documents de recherche, septembre, produit n° IIF0019M au catalogue de Statistique Canada, n° 431.
- HECK, Alexandra. 2021. « International students are being exploited in Peel and they're dying, say advocates », *Brampton Guardian*, 11 septembre.
- IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA. 2021a. « Nouvelle voie vers la résidence permanente pour plus de 90 000 travailleurs temporaires essentiels et diplômés étrangers », avril. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2021/04/nouvelle-voie-vers-la-residence-permanente-pour-90000travailleurs-temporaires-essentiels-et-diplomes-etrangers.html>.
- IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA. 2021b. « Demande et validité d'un permis de travail post-diplôme », mis à jour le 16 décembre 2021, consulté le 9 mai 2022. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/permis-etudes/programme-postdiplome/permis.html>.
- IMMIGRATION, RÉFUGIÉS ET CITOYENNETÉ CANADA. 2021b. « Politiques d'intérêt public temporaires : Voie d'accès de la résidence temporaire à la résidence permanente – À propos du programme », novembre. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/voie-dacces-rt-rp.html>.
- INSTITUT DE L'ÉDUCATION INTERNATIONALE. 2021. « New International Students Enrollment, 2007/08-2020/21 », *Open Doors Report on International Educational Exchange*. <https://opendoorsdata.org/data/international-students/new-international-students-enrollment/>.
- KAVILANZ, Parija. 2018. « Sharp drop in international student visas worries some US colleges », *CNN*, 14 mars. <https://money.cnn.com/2018/03/12/news/economy/international-student-visa-college/index.html>.
- NTWARI, Aimé, et Eric FECTEAU. 2020. « L'incidence des programmes courts après l'obtention d'un grade de premier cycle sur les résultats sur le marché du travail », *Regards sur la société canadienne*, octobre, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.
- STATISTIQUE CANADA. 2021. « Avant la pandémie de COVID-19, les étudiants internationaux étaient à l'origine de la croissance des effectifs et des diplômés postsecondaires », *Le Quotidien*, 24 novembre.
- STATISTIQUE CANADA. 2021. « Estimations de la population du Canada, quatrième trimestre de 2020 », *Le Quotidien*, 18 mars.
- STATISTIQUE CANADA. 2022. « Tendances en matière de financement privé et public dans les collèges canadiens, 2019-2020 », *Le Quotidien*, 20 janvier.